**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**GESTION ENTREPRENEURIALE ET SECURITE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG**

**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

|  |
| --- |
| **CODE : 71 55 04 U42 D2****CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **GESTION ENTREPRENEURIALE ET SECURITE****ENSEIGNEMENT superieur de type long** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l'étudiant :

* de développer l'esprit d'entreprise en général, et plus spécifiquement, d'entrepreneuriat comme choix potentiel de projet professionnel ;
* d'acquérir des concepts de base et des méthodes en matière d'organisation, de culture et de gestion d'entreprise ;
* d'appliquer les techniques de base (concepts et méthodes) à des cas pratiques de gestion d'entreprise.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

à partir d’applications techniques, rencontrées dans le milieu professionnel :

**En mathématiques,**

* analyser les données ;
* établir une modélisation ;
* en donner une solution.

**En physique,**

* déceler différents phénomènes physiques et les classer ;
* confronter différents modèles aux données fournies ou observées afin de sélectionner le plus adéquat ;
* vérifier la pertinence du modèle sélectionné.

**En chimie,**

* distinguer les phénomènes chimiques des phénomènes physiques et les classer au sein de chaque type ;
* confronter différents modèles aux données fournies et/ ou observées afin de sélectionner le plus adéquat.
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Diplôme de bachelier de transition en sciences industrielles ou de bachelier de transition en sciences de l’ingénieur industriel.

Grade du bachelier professionnalisant de l’enseignement supérieur technique de promotion sociale ou de plein exercice de la catégorie technique ou du domaine : sciences de l’ingénieur et technologie suivi de la formation complémentaire d'abstraction.

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir d'une situation issue de la vie professionnelle mettant en œuvre des problématiques d'organisation et de gestion d'une entreprise, fournie par le chargé de cours et décrite par des consignes précises,*

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène, environnementales, des processus qualité et de la législation en vigueur,*

*en développant des compétences de communication écrite et orale en langue française et le cas échéant en langue anglaise,*

* d'identifier le type, les structures, le(s) mode(s) d'organisation et les méthodes de gestion ;
* d'analyser la rentabilité de l'entreprise donnée et d'établir son budget d'investissement ;
* de déduire les prescrits de sécurité à mettre en œuvre.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* niveau de créativité : le degré d’originalité des applications, des solutions ou des innovations proposées et le degré de pertinence des concepts et des techniques/principes/modèles choisis pour concevoir ou améliorer un système complexe sous un angle nouveau,
* niveau d’intégration systémique: la capacité de mobiliser connaissances et compétences dans des contextes nouveaux et pluridisciplinaires en rapport avec la problématique traitée,
* niveau de responsabilité : la capacité d’agir et d’interagir de manière réflexive, d’interroger les conséquences et d’exercer son esprit critique,
* niveau d’autonomie : la capacité à faire preuve d’initiatives démontrant une aptitude à s’approprier de nouveaux concepts et de nouvelles ressources en lien avec un contexte changeant.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène, environnementales, des processus qualité et de la législation en vigueur,*

*en disposant d’une structure informatique et d’autres ressources documentaires, en vue de développer des stratégies de recherche en langue française et étrangère,*

*en développant des compétences de communication écrite et orale en langue française et le cas échéant en langue anglaise*

**4.1. Gestion entrepreneuriale**

*à partir de situations issues de la vie professionnelle, mettant en œuvre des problématiques d'organisation et de gestion entrepreneuriale,*

* de définir le rôle de l’entreprise en tant qu’agent économique et groupement humain, la culture et le projet d'entreprise ;
* de décrire les mécanismes de base de la comptabilité analytique ;
* d'utiliser les techniques de base de l'analyse financière ;
* d'expliquer le plan financier d'une entreprise en se référant au fonctionnement du compte de résultat ;
* d'organiser une démarche réflexive globale face à un projet de création d'entreprise (forme juridique, démarches administratives, contexte économique global, potentialité du marché, analyse de la concurrence, lieu d'implantation, objet social, définition des critères de rentabilité, investissement, ratios financiers et économiques, coût du capital ...).

**4.2. Sécurité**

*à partir de situations issues de la vie professionnelle,*

*en conformité avec les normes légales ou les standards industriels en matière de sécurité,*

* d’identifier les responsabilités de la ligne hiérarchique relative à la sécurité ;
* de déterminer les mesures de sécurité à prendre au sein de l’entreprise et de les communiquer à la ligne hiérarchique ainsi qu’aux travailleurs.
1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Gestion entrepreneuriale | CT | B | 32 |
| Sécurité | CT | B | 16 |
| **7.2. Part d'autonomie** | P | 12 |
| **Total des périodes** | **60** |